



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

SOMMAIRE

1. Édito. Calendrier
- 2-3. Appel à candidatures.
4. « Devoirs faits ».

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
 Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

L'édito

Vers un « bac maison » et un renforcement de la hiérarchie des universités

Nous ne connaissons pas encore le projet du gouvernement concernant le baccalauréat si ce n'est qu'il sera ramené à quatre épreuves et que les disciplines non élues seront évaluées soit en contrôle continu (la moyenne annuelle) soit en CCF (contrôle en cours de formation, épreuves ponctuelles, dont l'organisation repose sur les enseignants). Il reviendra moins cher donc mais ce sera au détriment de sa valeur.

Ce baccalauréat nouvelle formule creusera d'autant plus les inégalités qu'il s'accompagne d'un projet de réforme du lycée, encore non dévoilé, mais sur lequel nous commençons à avoir des informations via les comptes-rendus des différentes associations disciplinaires reçues à tour de rôle : un lycée modulaire, dans lequel on choisit progressivement ses disciplines, d'une année sur l'autre voire d'un semestre à l'autre, avec de nombreux panachages possibles. L'orientation des élèves aurait lieu plus tôt en fonction des choix qu'ils feraient.

Ces choix deviendraient alors décisifs ensuite puisque l'université devient sélective avec la réforme d'accès aux études supérieures en cours (parcoursup) et qu'il sera évident que certaines disciplines écartées à tort par des élèves peu au courant, notamment dans les familles des milieux populaires, feront partie des « attendus » que demanderont certaines filières universitaires. Celles-ci choisiront dorénavant leurs élèves en fonction de ces « attendus » : les résultats scolaires (et l'on sait bien que le nom du lycée jouera dans l'appréciation comme il le fait actuellement dans les filières sélectives), la motivation (de même on sait bien quelle inégalité induit le genre d'exercice comme la lettre de motivation) et demain les disciplines suivies par l'élève. Ces « attendus » seront fixés nationalement mais pas uniquement : chaque université pourra rajouter les siens. On voit bien que l'on s'oriente vers des universités davantage ségréguatives. Si la réforme de l'entrée dans le supérieur dit garantir à tous une place, c'est parce que seront proposées les places disponibles aux élèves qui n'auront aucun de leurs vœux satisfaits.

C'est donc à un tri social renforcé que mèneraient ces réformes si nous ne les combattons pas.

Dès maintenant : **signez la pétition contre ce projet de bac réduit à quatre épreuves.** Utilisez également les outils mis en ligne à votre disposition pour informer les collègues et les familles: analyses du SNES régulièrement mises à jour, motions à faire voter au CA, courrier pour les parents. N'hésitez pas à nous contacter pour animer des HIS sur le sujet.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Kitty Valcke
 Secrétaires académiques du SNES Paris

CAPA avancement d'échelon

CPE le 12 décembre
 Certifiés le 20 décembre

Classe exceptionnelle

Candidature du 8 au 22 décembre via IPROF

Congé de formation professionnelle

Candidature via l'application CFP2 avant le 12 janvier

Stages syndicaux

Animer son S1

Judi 21 décembre
 9h30 à 16h30 à Arcueil

CPE

le 16 janvier
 9h à 17h
 au lycée Voltaire

Carrières

le 30 janvier
 9h30 à 16h30
 à Arcueil

Tuteurs

1er et 2 février
 au S4



APPEL A CANDIDATURES LISTE UNITE ET ACTION

Unis et combatifs pour défendre et améliorer le service public d'éducation

Le gouvernement mène au pas de charge des réformes dans un simulacre de dialogue social : loi travail, réforme des retraites, de l'assurance maladie. La fonction publique a de nouveau été mise à contribution pour réduire les dépenses publiques (journée de carence, gel du point d'indice, réduction des postes) afin d'atteindre l'objectif de 20 milliards d'euros d'économies. En même temps, il donne des gages aux plus aisés, à la finance, au MEDEF, en mettant fin à l'ISF, en réduisant les cotisations patronales.

L'Education Nationale devra subir les conséquences de ces coupes budgétaires, alors même que les besoins ne sont déjà pas satisfaits :
-20 % de postes aux concours en 2018.

Les réformes concernant l'entrée dans le supérieur, le baccalauréat et le lycée sont dans la droite ligne des précédentes : l'objectif est bien de faire des économies en aggravant l'autonomie des établissements. La personnalisation exacerbée de la scolarisation et de l'orientation renvoie les jeunes, les familles à eux-mêmes et renforce les inégalités sociales et scolaires. Le projet de lycée de Jean-Michel Blanquer est un danger pour les élèves et pour nos conditions de travail. Une réduction du nombre d'épreuves au baccalauréat s'accompagnerait d'une réforme des lycées avec une nouvelle redéfinition des horaires par discipline.

Face à ces attaques, nous avons plus que jamais besoin d'un syndicalisme représentatif efficace. Les syndicats ont le défi de construire une réponse d'ampleur, dans l'unité syndicale. Pour cela il faut informer, débattre et convaincre que l'austérité n'est pas la seule politique possible, rassembler la profession pour gagner sur des revendications élaborées collectivement, dans une démarche qui associe contestation, propositions et actions. C'est dans ces perspectives que s'inscrit la tendance Unité et Action, majoritaire au SNES académique et national, qui cherche à réunir toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ces orientations.

Contact

Laetitia Faivre: lfavre@paris.snes.edu

Elsa Le Goupil: elegoupil@paris.snes.edu

APPEL A CANDIDATURES LISTE THISAN

Nous avons besoin

Et le SNES a bien besoin d'une liste Eclairée, courageuse, indépendante, radicale et radicale !

Le syndicalisme est en grande difficulté, il ne peut plus mobiliser et n'engrange plus de victoires. Le SNES ne dépend pas du SNES bien sûr ni de la direction, mais il a également sa part de responsabilité.

- Celle de nous enfermer à durée indéterminée dans des journées d'action sans lendemain, sans perspective et sans construction d'un avenir pour le salariat et de la jeunesse.
- Celle de nous enfermer dans des projets ministériels sans défense, sans perspective que nous devrions porter pour nous-mêmes, de n'avoir d'autre horizon que celui de la survie.
- Voire pire : celle de vouloir faire de la politique, de vouloir des victoires, ce qui ne peut qu'être une déception. Car qui peut encore avoir une perspective, étroitement arrimé au nouveau projet de loi, n'est-il pas, lourd de danger ?

Notre syndicat a besoin plus que jamais d'être représenté. Pendant plus de dix ans, nous l'avons été par le SNES Ecole Emancipée. Cette dernière a été remplacée par une scission, sans autre explication que celle de vouloir gagner quelques responsables.

Nous restons quant à nous fidèles à nos principes. Aidez-nous à renforcer la liste « Ecole Emancipée ».

Contact

Jean-François Naudet : naxal93@hotmail.com

Christine Schimmer : christine.schimmer@paris.snes.edu

ÉCOLE ÉMANCIPATION ET SYMPATHISANT-E-S

APPEL A CANDIDATURES LISTE ECOLE EMANCIPEE

Pour un syndicalisme de lutte visant à transformer la société

Le besoin de vous !

École Émancipée ouverte, plurielle, uni-

versité. Il a de plus en plus de mal à aller de l'avant depuis longtemps. Tout ne dépend pas de la seule direction UA. Mais cette diversité est une richesse :

Elle est indéterminée dans la logique des intérêts particuliers, sans perspective, sans convergence, sans rapport de force avec l'ensemble du mouvement.

Les logiques d'amendement des textes ne peuvent pas de manière offensive le projet d'une école émancipatrice au risque de perdre tout contact avec celui du ministère.

Il ne faut pas passer des reculs pour de prétendre qu'on n'aggrave pas le désarroi de la profession. On ne peut pas avoir des illusions sur le bilan du PPCR, ou sur le décret sur l'évaluation des ensei-

gnants, mais d'une orientation alternative. On ne peut pas défendre ensemble avec la liste officielle, mais choisi il y a deux ans la rupture et la volonté de prétendre ainsi mieux influencer la direction UA. Pour quel bilan ? Aucun.

On ne peut pas vivre nos valeurs et à nos engagements. On ne peut pas être « École Émancipée et sympathisant-e-s » !

ecole-emancipee@wanadoo.fr

nicolas.verdon@wanadoo.fr

Certain-e-s dans le syndicat se demandent à quoi servent les tendances. Pour l'École Émancipée, elles permettent une réflexion collective qui fait avancer l'ensemble du syndicat. L'École Émancipée défend ce pluralisme et le caractère public des débats au sein du SNES.

L'orientation que défend l'École Émancipée est celle d'un syndicalisme de combat qui n'accepte pas la fatalité du monde dans lequel nous vivons. Un syndicalisme qui porte ses mandats avec détermination, soutenu par les mobilisations qu'il aura encouragées et organisées, quel que soit le pouvoir en place. Un syndicalisme qui sait que la situation est difficile pour le mouvement social, mais qui est convaincu que cesser de lutter la rendrait pire encore.

L'École Émancipée défend un syndicalisme

- qui mène des campagnes prolongées de conviction sur les dossiers d'actualité (réforme du post-bac et du lycée en vue de la remise en cause du bac national comme premier grade universitaire),
- qui prend les initiatives nécessaires pour impulser les luttes, les coordonner, dans la perspective de construire un mouvement prolongé de grèves victorieuses,
- qui participe aux Assemblées Générales de grévistes et favorise l'auto-organisation de la profession,
- qui considère qu'une négociation doit en permanence s'appuyer sur la mobilisation des personnels.

L'École Émancipée a choisi nationalement de participer à tous les niveaux à la construction du SNES et de la FSU. Dans les différentes instances du syndicat, l'École Émancipée entend peser pour que le SNES construise les mobilisations nécessaires face à la politique du gouvernement. A Paris, ces objectifs nécessitent que la section académique soit la plus vivante possible, et qu'en particulier les CA Académiques et les réunions de secrétaires de S1 jouent pleinement un rôle d'outils au service des personnels.

Nous proposons la constitution d'une liste à l'initiative de l'École Émancipée pour l'élection de la CA Académique du SNES PARIS : si vous vous retrouvez dans l'essentiel de ces propositions - sans pour autant partager l'intégralité des options de la tendance Ecole Émancipée - contactez-nous.

Contacts

Nicolas VERDON : nicolas.verdon@wanadoo.fr

Eric WATTEAU : eric.watteau@wanadoo.fr

« Devoirs faits » au collège : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Annoncé en mai dernier, par le Ministre de l'Éducation nationale, M. Blanquer, le dispositif « devoirs faits » n'a fait l'objet d'aucune concertation auprès des enseignants. Le *vademecum* publié par le ministère à la rentrée n'a aucune valeur réglementaire. Toutefois, il contient un certain nombre de prescriptions. Dans les établissements, les préoccupations majeures portent surtout sur les acteurs et les moyens horaires et financiers pour les faire... Le rectorat a annoncé au CDEN une enveloppe de 50 000 heures donnée par le ministère et un abondement de l'académie aux établissements qui auraient un projet organisé pour l'aide aux devoirs. Il est important que la question des moyens concernant le dispositif « devoirs faits » (volume d'heures attribué à l'établissement par exemple) soit évoquée dans les CA.

Pour l'instant, dans une majorité de collèges, le dispositif se met en place sur les bases de l'aide aux devoirs existante des années précédentes, et est encadré par des professeurs volontaires, rémunérés en HSE ou bien par les AED, sur leur temps de service. Des volontaires du service civique (VSC) sont aussi recrutés pour encadrer « devoirs faits » dans 90 collèges, souvent ceux où on supprime d'ailleurs des Emplois Aidés (Flora Tristan, Claude Monet,...). Ils peuvent intervenir pour 15 heures maximum, pour une rémunération de moins de 500 euros... On peut aussi trouver des établissements qui font appel à la réserve citoyenne. Questions : qui va les gérer ? Quand ? Par qui ?, Les enseignants ? Les CPE ? Selon le « vade-mecum », le pilotage de ce dispositif revient aux chefs d'établissement mais il est recommandé de désigner un coordonnateur : «avec le concours du CPE et/ou d'un référent (coordonnateur de programme désigné par le chef d'établissement) veillant à l'articulation avec les programmes de soutien...». Il devra organiser «devoirs faits» et «coordonner les actions des différentes parties prenantes». Question rémunération, «Cette mission est éligible, après avis du CA, à des IMP ».

Ainsi le ministre de l'Éducation nationale dit vouloir améliorer les apprentissages ou offrir une aide aux parents en ce qui concerne le travail à la maison sans passer par des officines privées, mais en même temps met en place un recrutement massif de personnels, souvent sans diplômes, sans qualifications, pour contribuer à l'aide aux devoirs, mais aussi sans en avoir organisé clairement son fonctionnement ! Il est fort à parier que les CPE, AED et enseignants vont être encore très sollicités contribuant à une surcharge supplémentaire de leur travail... Déjà

Les dotations « devoirs faits » par établissement

Dans l'académie de Paris, la dotation du Ministère correspond à 50 000 HSE, les établissements ont reçu une dotation forfaitaire. Le calcul pour les dotations reste flou: à la structure ? aux effectifs ? selon le classement du collège (groupes 1 à 4) ? En tout état de cause, nous appelons les s1 à demander au chef d'établissement, et si besoin, en CA, le nombre d'HSE allouées au collège.

Exemple de fonctionnement : un collège de 500 élèves reçoit une dotation de 200 HSE, il reste 20 semaines de cours (entre le moment où nous imprimons et le 15 juin, cette date butoir étant prise à titre d'exemple), cela correspond à 10 heures par semaine de dispositif.

nous voyons des exemples de dysfonctionnement dans des collèges (Georges-Braque, Claude-Chappe) qui font appel à des enseignants en sous-service. Un autre exemple des conséquences de l'autonomie des établissements qui chacun de leur côté fixent leurs propres modalités de fonctionnement suivant leur projet d'établissement, normalement validées par le conseil d'administration. Cela suppose qu'en amont une concertation ait lieu avec les personnels mais qui semble faire souvent défaut... Pour le SNES-FSU, l'aide aux devoirs pour les élèves doit se faire avant tout dans la classe, par les enseignants. Son efficacité nécessite des gestes professionnels auxquels même les professeurs ne sont pas toujours suffisamment formés. Elle suppose par conséquent des moyens spécifiques, de la formation et des personnels qualifiés. N'hésitez pas à nous envoyer vos témoignages sur ce sujet par mail : college@paris.snes.edu.

« Dans un collège parisien, la start-up de devoirs faits c'est non ! »

Sous couvert d'une citation officielle, dont la source est inconnue et d'aider des jeunes trentenaires à se mettre en selle dans la vie active (!), la direction de cet établissement a pensé être une bonne idée de demander à une start-up, en tant qu'« intervenant extérieur », d'encadrer « devoirs faits ». Tollé chez les professeurs à l'idée de faire appel au secteur privé pour s'occuper d'un dispositif gouvernemental censé permettre une aide gratuite pour faire faire aux élèves leur travail maison ... Pourtant le *vademecum* proposé aux chefs d'établissements précise bien que les associations, qui interviendraient dans ce cadre, ne peuvent le faire que si elles obtiennent un agrément du MEN :
« après vérification du caractère d'intérêt général, du caractère non lucratif et de la qualité des services proposés par ces associations, de leur compatibilité avec les activités du service public de l'éducation (...) ». Ne concernant en plus qu'un seul niveau de classe, cette proposition a été au final rejetée par le Conseil d'Administration de l'établissement. La vigilance s'impose donc face aux tentatives du privé d'entrer dans le service public d'éducation par la petite porte...

La question du paiement en HSE (heure supplémentaire effective)

Lorsque l'heure supplémentaire effectuée est ponctuelle, il s'agit d'une HSE (heure supplémentaire effective), rémunérée 1/36e d'une HSA (taux non majoré).

Se faire préciser par le chef d'établissement, la période concernée par ces heures à payer, réclamer un formulaire de déclaration de ces heures.

Rappel:

Un professeur agrégé classe normale a un taux de rémunération brut des HSE de 57,13 euros (hors classe: 62,85)

Un professeur certifié classe normale a un taux de rémunération brut des HSE de 39,31 euros (hors classe: 43,24)

Une PEGC hors-classe et classe exceptionnelle a un taux de rémunération brut des HSE de 35,89 euros.

Un contractuel 1ere catégorie a un taux de rémunération brut des HSE de 38,19 euros. (2e catégorie: 35,33)